

Malakoff, le 30 juillet 2024

Décision n°2024- 53 portant délégation de signature provisoire (du 7 au 26 août 2024 inclus)

La directrice générale de l'établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE),

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'EPIDE ;

Vu la délibération n°2022-12 du conseil d'administration réuni le 21 juillet 2022, relative à l'organisation générale de l'établissement (réorganisation du siège),

Décide :

Art. 1^{er}. L'article 1 de la décision n°2024-15 portant délégation de signature est temporairement remplacé par les dispositions suivantes : « M. Loïc DESPLACES, directeur du pilotage de la performance, supplée la directrice générale en son absence du 7 août au 26 août inclus ».

Art. 2. – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale



Camille TUBIANA

